



# Commission Départementale d'Action Sociale des Yvelines

## Bilan social 2020

### VERSAILLES

Cette CDAS plénière a eu lieu le mardi 8 juin 2021 en visioconférence et réunissait la Secrétaire Générale, Madame Dupuy qui présidait la CDAS, les services de la RH4S, Madame Benetti et Monsieur Rogez, Mesdames Courtaigne et Mlatac, assistantes sociales des personnels des Yvelines, des représentants de la MGEN, la représentante des personnels de direction (Madame Orcel) et des organisations syndicales : F.O, FSU, Sgen-CFDT et UNSA.

Cette commission a débuté à 9h31. Le diaporama avec les tableaux du bilan de l'Action sociale, reçu une semaine avant la tenue de cette CDAS plénière, est projeté pour que tous aient les chiffres sous les yeux.

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Hopkins.

#### **I introduction préalable :**

1) Rappel de l'ordre du jour. Soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2) Lecture des Déclarations préalables du Sgen-CFDT, de la FSU et de F.O.

Madame Dupuy s'associe aux remerciements du Sgen-CFDT pour le travail remarquable de nos assistantes sociales et de la RH4S.

Concernant le point du règlement intérieur soulevé par le Sgen-CFDT (2 CDAS plénières annuelles inscrites et non tenues les 2 ans passés), elle propose une modification de ce dernier pour mettre en place une CDAS annuelle avec la possibilité de tenir une CDAS exceptionnelle si besoin est. Ceci est validé à l'unanimité.

Le Sgen-CFDT indique qu'il s'associe à la demande de la FSU dans sa déclaration préalable.

Madame Dupuy lit les demandes de l'année précédente qui lui ont été transmises et indique qu'elle n'a pas de réponse à apporter et qu'elle va donc reformuler les demandes auprès du rectorat.

3) Approbation du procès-verbal de l'an dernier. Soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

#### **II Bilan de l'action sociale 2020 :**

- les prêts en 2020 : leur nombre (76) est équivalent à celui de 2019. Les prêts sont proposés à chaque fois que la situation le permet. On remarque une stabilité du nombre d'enseignants demandeurs tandis que les personnels administratifs sont en net recul. Le montant moyen du prêt a aussi augmenté : 1855€ (an dernier : 1549€).

- les secours exceptionnels : 174 305€ pour les Yvelines, soit plus que les autres départements. En 2020, dans le cadre des CDAS mensuelles, 190 300€ ont été utilisés par la CDAS des Yvelines avec une moyenne d'aide de 665€. Notre situation est particulière : nous sommes, avec le Val d'Oise, le département qui utilise son enveloppe dans sa totalité et au-delà. Mme Hopkins fait remarquer que nous avons de nombreux dossiers, plus que dans certains départements, et avec des cas particulièrement en difficulté.

Les bénéficiaires : les AED et les AESH sollicitent des aides de plus en plus, 87 en 2020 contre 61 en 2019.

Pour information : l'an prochain, les AED et AESH seront scindés pour une meilleure visibilité.

### **III Actions SRIAS :**

Jusqu'en 2020, le dispositif chèque nuitées existait mais il était peu utilisé. A la rentrée septembre 2020, il a été remplacé par une prise en charge de nuitées hôtelières. Il a bénéficié à 10 primo-arrivants à la rentrée et à 2 situations d'urgence. Le montant maximum pris en charge par l'Action sociale est de 600€.

### **IV Prestations interministérielles (PIM) :**

L'Allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) est en constante augmentation. Madame Hopkins interroge sur la différence des montants par rapport aux 2 APEH supplémentaires en 2020 : 280 881,31€ en 2019 contre 363 308,59€ en 2020. Le montant des APEH liés aux situations particulières individuelles a nécessité des hausses du montant de ces primes.

### **V logements sociaux :**

Les démarches simplifiées permettent un meilleur fonctionnement et facilitent l'accès à cette plateforme gérée par Monsieur Rogez : 338 demandes en 2020 contre 292 en 2019 mais, dans la réalité, c'est environ 750 demandes en cours. Ces demandes ont concerné 57 AED et 29 AESH, des chiffres en nette augmentation par rapport aux autres catégories professionnelles (comme les enseignants du 2nd degré). Dans le même temps, la demande des contractuels a plus que doublé (de 27 en 2019, elle a été de 65 en 2020).

Avant, la DRIL donnait une visibilité sur les demandes et, cette année, il n'y a pas eu de statistiques transmises et nous ignorons combien d'agents ont pu obtenir un logement par le biais de cette Bourse au Logement.

7 ou 8 logements ont été attribués en urgence pour des femmes victimes de violences conjugales.

Madame Hennequin alerte sur la situation des contractuels et des AESH majoritairement des femmes.

Madame Courtaigne indique que la possibilité de loger des femmes souffrant de violences conjugales ne peut se mettre en place que s'il y a dépôt de plainte, la main courante ne suffisant pas, or c'est une démarche difficile lorsque les deux occupent le même logement.

Mme Benetti présente le village Hennemont, sous la tutelle du Ministère de la Défense, qui propose des logements aux agents de l'Education Nationale soit 21 logements. Monsieur Robert précise que ce village se situe à St Germain en Laye derrière le lycée International. En février, il y a eu un renouvellement avec la vacance de 6 logements (des T2 pour un loyer de 680€ mensuels et même des T5). La demande se fait par l'intermédiaire du bureau de l'Action Sociale. Mme Hennequin demande quel est le type de bail proposé. Mme Benetti explique c'est un bail classique. Mme Mlatac indique que ces logements ont été une réelle manne pour l'Action sociale. Madame Dupuy dit que la résidence comporte peut-être plus de logements vacants et propose que la DSDEN se rapproche du Ministère de la Défense pour un contingent plus élevé à destination des agents de l'Education Nationale.

- les logements réservés (crédits ministériels), page 7 du document Bilan 2020, ils restent identiques à hauteur de 100 000€, le public ciblé étant les enseignants néo-titulaires. C'est une réservation de logements en droit unique et des possibilités de réserver des logements intermédiaires en droit de suite avec aussi des logements meublés pour diversifier l'offre. Ce dispositif comporte des logements pérennes (26 pour l'académie dont 4 dans les Yvelines) et il y a aussi une diversification du dispositif avec des logements temporaires proposés (13 studios et 30 chambres du CROUS). Madame Hopkins demande à ce que cette information soit largement diffusée. Madame Benetti explique que cette diffusion plus large a été décidée au niveau académique depuis 2-3 ans.

## **VI Actions sociales d'Initiative Académique (ASIA) :**

Les montants versés sont en diminution et le rectorat a émis des propositions pour relever certains barèmes.

Madame Hennequin demande des explications pour la baisse d'aide au logement locatif et déménagement (de 84 bénéficiaires en 2019, nous passons à 51 bénéficiaires en 2020). Madame Benetti explique que les demandes d'aide ont été transmises tardivement et que ceci va se répercuter sur l'année en cours.

Certaines baisses sont aussi liées au contexte sanitaire.

Madame Hennequin indique que ces demandes vont augmenter et que 2 postes d'assistantes sociales à la DSDEN ne suffisent pas pour gérer ceci, elle demande, d'ailleurs, à ce que son propos soit noté dans le P.V. Madame Dupuy le déplore aussi mais cela dépend directement du Ministère.

Madame Hopkins déplore l'absence de conseillères en économie sociale et familiale en 2020. Les CESF sont en cours de recrutement précise Madame Mlatac.

Une baisse des consultations juridiques (18 en 2020 contre 50 en 2019) est constatée mais cette déperdition est sans doute liée à la période de confinement avec seulement des entretiens téléphoniques possibles.

## **VII Informations transmises en CAAS :**

« Peu de proposition par les bailleurs pour les logements et des demandeurs qui se désistaient » précise Madame Benetti « alors que la réalité était toute autre l'année d'avant », d'où le souhait de diversifier l'offre de logement avec des logements meublés temporaires pour les stagiaires et néo-titulaires et le co-living, comme à Buc, où, explique Madame Benetti, un hôtel a transformé ses chambres en « appartement » et chaque locataire a son propre bail, sa chambre privée et des espaces de vie partagés.

La révision des barèmes a été votée car des baisses avant l'été ont été remarquées au cours des années.

Pour les secours : le secrétaire de la CAAS considère que les enveloppes ne doivent pas être limitatives mais indicatives. Une commission sur la révision des enveloppes à la hausse devrait se tenir.

Harmonisation pour un forfait des secours : 2000€ par agent sur l'année lissée.

Madame Benetti dit que, cependant, notre situation particulière de la CDAS des Yvelines interroge et que le rectorat a suggéré des statistiques fines pour avoir une meilleure visibilité sur les demandes.

Madame Hennequin interpelle sur la Conseillère d'Economie Sociale et Familiale : « L'absence de personnel CESF est-elle liée à un problème de recrutement ou au fait qu'il n'y ait pas de demande ? ». A la réponse de Madame Mlatac qui lui explique qu'il y a un problème de recrutement, Madame Hennequin précise que la difficulté est aussi liée au fait qu'il s'agisse de vacation avec des conditions de rémunération peu motivantes. Madame Benetti indique que cette problématique a été abordée par le rectorat en toute transparence et avec la volonté de s'emparer de cette question pour pouvoir recruter quelqu'un qui puisse accompagner les agents demandeurs surtout avec les situations de surendettement qui se développent et qui nécessite un suivi long. Madame Hennequin ajoute que le problème de recrutement des assistants sociaux entraîne un recrutement de CESF pour compenser. Elle alerte sur la nécessité d'emplois plus attractifs pour recruter.

Une commission s'est tenue en mai pour étudier les propositions des CDAS plénières du Val d'Oise et des Hauts de Seine qui s'étaient tenues avant la nôtre :

- relèvement du montant de certains barèmes.

- urgence de recrutement de CESF.
- les ASIA pour les logements.
- les départements voulaient des statistiques détaillées pour les aides.

Proposition du rectorat : il faut remettre au niveau antérieur l'ancienne aide à la caution qui avait été baissée. De même pour les frais de déménagement avec aide à l'installation, soit un forfait de 600€.

- discussion sur le montant des aides pour la rentrée scolaire : l'aide pour les étudiants a été relevée à 300€ (elle était avant de 200€), de même, elle a été relevée pour les lycéens et les collégiens.

- les dépenses de restauration ont chuté l'an dernier, le rectorat réfléchit à accompagner la hausse du prix des repas.

L'intégration des personnels Jeunesse et Sport dans notre Ministère impacte aussi les aides. Pour les Yvelines, cela concerne 20 ETP Jeunesse et Sport. Madame Hennequin demande si les Assistantes sociales Jeunesse et Sport ont aussi été transférées, Madame Dupuy répond qu'elles sont restées affectées à la préfecture.

### **VIII Propositions pour 2021 :**

1) Augmentation du montant des prêts de 3000€ à 4000€, en étendant les mensualités de 24 à 36 mois. C'est une proposition régulièrement citée en CDAS des Yvelines. Madame Hennequin souligne la nécessité de cette proposition car les micro-crédits pénalisent les collègues.

2) Clarification des informations relatives aux aides auxquelles les AESH sont éligibles, selon leur rémunération ou non par la DSDEN. Mme Benetti indique que le rectorat avait noté cette proposition l'an dernier mais que rien n'a pu être fait lors de cette année compliquée. Madame Hennequin revendique aussi un salaire décent pour les AESH. Madame Dupuy signale une revalorisation à venir. Madame Fau insiste sur la nécessité d'être attentif sur ce point.

3) Relèvement du montant de l'aide à la rentrée scolaire en faveur des étudiants, qui avait été ramené à 200€ en 2019, à porter à 400€.

### **IX Dispositifs actions concertées (MGEN) :**

Madame Fau présente ces actions financées par le Ministère et la MGEN et dont les bénéficiaires sont tous les personnels (en activité ou retraités) et leurs conjoints et enfants.

- disparition de l'aide pour les audio-prothèses.

- prestation handicap (personnel de moins de 60 ans) : 120€ par personne, plus de 152 demandeurs l'ont perçue en 2020 (pour un montant total de 21 420€)

- un forfait est accordé pour la dépendance.

- des aides pour des équipements spéciaux en fonction du handicap.

- aide financière pour les agents en difficulté.

- dispositif de vacances adaptées (de 6 à 66 ans), séjour de répit pour les aidants (MGEN et PAGE).

Le catalogue a été transmis aux services sociaux des départements et du rectorat pour qu'il puisse être transmis au personnel.

Demande en cours pour que ceci soit aussi communiqué aux agents retraités.

**X Lecture et vote de vœux (voir document joint) :**

- le vœu n°1 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

- le vœu n°2 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

- le vœu n°3 est soumis au vote. 6 votes pour et 6 abstentions (la MGEN regrette de ne pas avoir communication du vœu avant).

- le vœu n°4 est soumis au vote. 6 votes pour et 6 abstentions (la MGEN regrette de ne pas avoir communication du vœu avant).

- le vœu n°3 est soumis au vote. 5 votes pour et 6 abstentions (la MGEN et le Sgen-CFDT regrettent de ne pas avoir communication du vœu avant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h28.

**Sylvie HOPKINS, représentante du Sgen-CFDT à la CDAS des Yvelines**

**Contact : 78@sgen.cfdt.fr**